

Paliers de repos



Descriptif

- °°° CHANGEMENT DE VOLÉE
- ① - Arceaux doubles : \varnothing 710 mm en méplat de 40x8 mm au nombre de 3.
- ② - Filants : profilé en « C » fermé de 2000 mm au nombre de 7 sur la circonférence.
- ③ °°° PALIER DE REPOS
- Plateau : L. 744 mm et l. 700 mm.

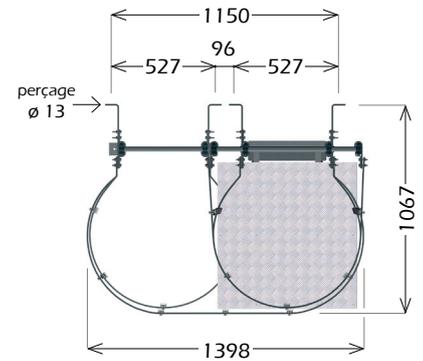
°°° APPLICATION

Toute échelle de hauteur supérieure à 8 mètres doit disposer d'un système permettant à l'utilisateur de se reposer physiquement.

Dispositif privilégié au palier de repos escamotable.

°°° INSTALLATION

Les volées d'échelles décalées se juxtaposent sur une hauteur de 2500 mm, leur liaison est assurée par les 3 arceaux doubles formant ainsi une cage de protection sur une hauteur de 2000 mm.



www.acbi-sa.com

Paliers de repos escamotable

Descriptif

Code produit : **EUKPRE**

°°° DEFINITION

Dispositif mobile conçu pour permettre à l'utilisateur de se reposer physiquement lors de l'ascension.

°°° DONNEES TECHNIQUES

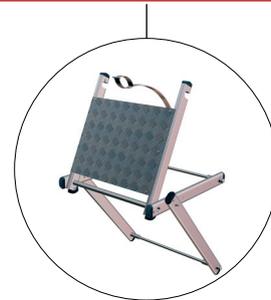
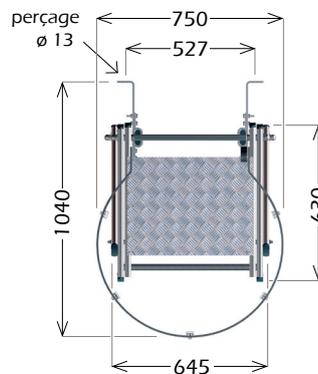
- Dimensions : L. 645 mm et l. 630 mm.

°°° APPLICATION

Système proposé si l'implantation ou l'environnement rendent impossible l'installation de volées d'échelles décalées avec palier de repos fixe, qui doit être installé pour une hauteur d'échelle supérieure à 8 mètres.

°°° INSTALLATION

Élément venant se fixer par boulonnage au travers des échelons au moyen de deux tiges filetées en inox.



www.acbi-sa.com

Réglementations et normes

* Changement de volée avec palier de repos obligatoire pour une hauteur à monter supérieure à 8 mètres et une hauteur maximum de 6 mètres entre 2 paliers de repos. Dans le cas d'espace réduit, un palier escamotable se rabattant dans le dos est toléré. Les échelles ont une largeur minimum intérieure de 400 mm, l'espace entre la paroi et le devant des échelons doit être au minimum de 200 mm, cet espace peut être ramené à 150 mm au droit d'un obstacle. Crinoline de \varnothing compris entre 650 et 800 mm. La hauteur du premier arceau doit se situer entre 2200 et 3000 mm. Arceau placé tous les 1500 mm au maximum. Arceau placé tous les 1500 mm au maximum.

norme AFNOR
NFE 85-016